

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit-mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle Plume à Moustiers Sainte Marie à 13 h 45 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	29 + 17	46
Total des voix : 88		

Etaient présents :

17 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN (Aiguines) ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) ; Antoine FAURE (Aups) ; Liliane MONTALAND (Bargème) ; Corinne PELLOQUIN (Bauduen) ; Alin BURLE (Ginasservis) ; Annick BATTESTI (La Bastide) ; Christine NEURY (La Palud sur Verdon) ; Nicolas LIONS (Moustiers Ste Marie) ; Claude GUERIN (Peyroules) ; Elisabeth SACIER (Puimoisson) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Magali STURMA-CHAUVEAU (Rougon) ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) ; Nicolas STAMPFLI (St Laurent du Verdon) ; Bernard CLAP (Trigance) ; Nicolas BEC (Valensole).

4 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Caroline CAPE (Andon) ; Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon) ; Yana BREZINA (La Roque Esclapon) ; Francette ANDRIEU (Seillans).

Date de convocation :
15/03/2024

1 représentant des départements (8 voix) : Claude BONDIL (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence).

7 représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix chacun) : Patrick VINCENTELLI (Communauté de communes Lacs et gorges du Verdon) ; Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière) ; Gilles MEGIS et Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération) ; Carole TOUSSAINT (Provence Alpes agglomération) ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes du pays de Fayence).

Etaient représentés :

11 représentants, porteurs de 2 voix chacun, ont donné pouvoir : Aurélia CARTON (Blieux) à Christine NEURY ; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) à Liliane MONTALAND ; Jean-Paul ROUX (Le Bourguet) à Annick BATTESTI ; Nicole MOULIN (Ste Croix du Verdon) à Corinne PELLOQUIN ; Alina ORANGE (Les Salles sur Verdon) à Antoine FAURE ; Daniel BRANCHAT (Vinon sur Verdon) à Jacques ESPITALIER ; Danielle STAES (Régusse) à Nicolas STAMPFLI ; Philippe MARANGES (Castellane) à Bernard CLAP ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Magali STURMA CHAUVEAU ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) à Claude GUERIN, Raymonde CARLETTI (La Martre) à Elisabeth SACIER.

5 représentants, porteurs d'1 voix chacun, ont donné pouvoir : Cyrille GIRIEUD (Colmars les Alpes) à Jacques AVANIAN ; Bruno BICHON (Thorame-basse) à Yana BREZINA ; Claude MARIN (Dracenie Provence Verdon) à Patrick VINCENTELLI ; Mélanie SOULE (Montmeyan) à Lucie GOSSMAN ; Marie-Pierre GUILLOT-SESTIER (Beauvezer) à Jean-Marie PAUTRAT.

1 représentante porteuse de 8 voix a donné pouvoir : Marion MAGNAN (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence) à Claude BONDIL.

REGIE A SIMPLE AUTONOMIE FINANCIERE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES SITES NATURELS FREQUENTES DU VERDON

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 12 des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon ;

Sur proposition du Conseil d'exploitation de la Régie réuni le 13 mars 2024, le Président présente aux membres du Comité Syndical la teneur du Budget Primitif 2024 du budget à simple autonomie financière de la Régie d'aménagement et gestion des sites naturels fréquentés du Verdon, qui, après examen est soumis au vote, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement, sur la base des montants suivants :

.. / ...

99_DE-004-250401072-20240328-DEL24_03_CS

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2024	369 795.08	376 245.00
Résultat de fonctionnement reporté	6 449.92	
Total section de fonctionnement	376 245.00	376 245.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2024	317 887.00	296 287.57
Restes à réaliser de l'exercice précédent	735 000.00	677 278.33
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	79 321.10
Total section d'investissement	1 052 887.00	1 052.887.00

BUDGET TOTAL	1 429 132.00	1 429 132.00
---------------------	---------------------	---------------------

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- Approuvent le Budget Primitif 2024 de la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement et tel joint à la présente délibération ;
- Décident de prendre en charge en section d'investissement les dépenses inférieures à 700 €.
- Décident de reverser au budget principal du PNR Verdon 2024 la somme forfaitaire de 5000 € correspondant à une participation aux charges de structure au titre de l'exercice 2024 ;
- Décident de rembourser au budget principal du PNR Verdon, en fin d'exercice 2024, les charges de personnel relatives à la Régie et qui auront été payées sur le budget principal du Parc et pour un montant maximum de 40 290.00 € ;
- Adoptent les projets d'actions de la section de fonctionnement et les opérations d'investissement ;
- Autorisent le Président à signer tout document ou convention pour mener à bien les opérations de fonctionnement et d'investissement dans la limite des crédits budgétaires inscrits aux chapitres du Budget Primitif 2024.

*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Président :

Bernard CLAP



DEL24_03_CS3_07